

Note sur la procédure de Validation des Etudes Supérieures (VES) au titre de l'année universitaire 2024-2025

Conformément aux articles L613-3 et L 613-4, R.613-32 à R.613-37 du code de l'éducation et à la convention signée entre les établissements et l'Université Paris Nanterre, les élèves des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) en filières Scientifiques inscrit(e)s en cumulatif à l'UFR SITEC ont la possibilité d'obtenir tout ou partie de la Licence mention Sciences pour l'Ingénieur (SPI) au vu des études supérieures suivies.

La VES est une procédure particulière à l'Université Paris Nanterre, qui implique de se conformer à deux exigences :

- La **rédaction d'un rapport** qui fasse apparaître, entre autres, la cohérence entre le parcours en CPGE et le diplôme de Licence demandé (mise en relation des connaissances et des compétences acquises lors de vos trois années de CPGE et des connaissances et des compétences visées par le diplôme auquel vous êtes inscrit(e) **ainsi que le dépôt de ce rapport** dans les délais requis, auprès de l'UFR SITEC de Ville-d'Avray pour les CPGE de la filière Scientifique.
- La **soutenance dudit rapport**, qui a un caractère obligatoire.

1. Constitution du rapport de VES

Hors annexes, le rapport ne doit pas excéder 15 pages. Il sera soutenu devant un jury de la discipline, et doit comprendre quatre parties, dont deux annexes :

1. Description et analyse du parcours de formation

Dans ce compte rendu documenté des années de CPGE, les élèves pourront avoir une approche synthétique sur chaque année de CPGE, en mettant en valeur les matières qui les auront particulièrement intéressé(e)s et/ou qui leur auront posé des difficultés. Ils pourront évoquer les raisons qui leur ont fait choisir leur option de spécialité en CPGE, un concours plutôt qu'un autre, et surtout les raisons pour lesquelles ils auront « cubé », ainsi que les progrès réalisés entre la deuxième et la troisième année.

2. Les centres d'intérêt et compétences dans les disciplines ou sous-disciplines de la formation demandée

Cette partie implique que les élèves se renseignent sur les programmes d'enseignement du diplôme qu'ils demandent. Ils peuvent consulter et/ou télécharger les [livrets pédagogiques sur le site web de l'UFR SITEC](#). Il convient de faire des liens entre le contenu des trois années de la Licence Sciences pour l'Ingénieur et les programmes étudiés en CPGE (points de convergence et de divergence le cas échéant). Il est nécessaire de terminer le rapport (avant les annexes) en indiquant le parcours d'études ou le projet professionnel que les élèves envisagent, et en donnant les raisons de leur choix.

3. ANNEXE 1 : le descriptif des programmes des formations suivies certifiées par l'établissement

Il concerne les trois années de CPGE et comprend le descriptif de l'année (œuvres étudiées, exercices effectués, etc.) pour chaque matière. Ce document est ensuite certifié par le ou les établissement(s) que les élèves ont fréquenté(s).

4. ANNEXE 2 : relevés de notes des trois années de CPGE

Les élèves doivent faire figurer dans le dossier les relevés de notes que qu'ils ont en leur possession (pour les trois années) et apporter le dernier le jour de la soutenance. Ils peuvent également joindre leurs résultats aux concours ou les apporter le jour de la soutenance.

Ce rapport devra être envoyé à l'UFR SITEC **en format numérique PDF uniquement, accompagné de toutes les pièces justificatives demandées, au plus tard le mardi 17 juin 2025 à 17h30** à l'adresse : l3ves-sitec@liste.parisnanterre.fr

Un email de confirmation de la bonne réception de votre rapport sera envoyé.

Si le rapport ne comporte pas le dernier relevé de notes de CPGE, celui-ci devra être transmis par mail à l'adresse l3ves-sitec@liste.parisnanterre.fr au plus tôt avant la soutenance.

2. Soutenance du rapport et attendus du jury de VES

1. Organisation de la soutenance

L'oral devant le jury dure en général entre 15 et 30 minutes : il s'agit pour les élèves de dresser un bilan de leurs trois années en CPGE, des difficultés rencontrées, des progrès réalisés entre la deuxième et la troisième année et d'évoquer leurs projets d'études ou professionnels à court ou moyen terme.

Les soutenances de VES se dérouleront **début juillet 2025.**

Un planning des soutenances sera proposé en ligne afin que les élèves puissent choisir leur créneau de soutenance parmi les horaires proposés. L'UFR SITEC leur adressera ensuite une convocation par mail confirmant la date et l'heure, toujours et **uniquement aux élèves qui auront transmis le rapport de VES avant le mardi 17 juin 2025 à 17h30.**

Si aucun des créneaux ne devait convenir à un(e) élève, celle-ci ou celui-ci devra rédiger un mail à l'adresse jury-ves-sitec@liste.parisnanterre.fr ayant pour objet « **Demande de date de soutenance de rapport VES** ». Ce mail devra préciser le(s) nom(s), le(s) prénom(s), le numéro étudiant, le motif de la demande, et inclure le justificatif correspondant.

Les seuls motifs valables de non-présentation à la soutenance sont les suivants :

- Convocation à un oral de concours passé dans le cadre de la CPGE (produire un justificatif).
- Raison médicale (produire un certificat médical).

2. Aides proposées pour les élèves de CPGE

Pour aider à la rédaction du rapport et à la préparation de la présentation devant le jury VES, les élèves peuvent contacter l'enseignant responsable pédagogique de la Licence 3 SPI à l'UFR SITEC :

- Monsieur Badr Eddine RATNI : resp-l3spi@liste.parisnanterre.fr

Les élèves peuvent également consulter la page web de l'UFR SITEC dédiée aux CPGE Scientifiques inscrits en cumulatif en Licence Sciences pour l'Ingénieur : <https://ufr-sitec.parisnanterre.fr/elevés-de-cpge>

3. Conditions d'obtention et de délivrance du diplôme de Licence

La Licence ne pourra en aucun cas être validée :

- Si le rapport de VES n'a pas été transmis avant la date limite du **mardi 17 juin 2025 à 17h30 au plus tard**, à l'adresse l3ves-sitec@liste.parisnanterre.fr.
- Si un(e) élève ne se présente pas à la soutenance sans motif valable.

Les élèves qui auront validé la totalité de leur licence pourront, après réception de la décision en juillet 2025, demander leur diplôme selon la procédure indiquée sur le [site de la Scolarité Générale du site de Ville-d'Avray](#).

Les diplômes seront envoyés sous pli recommandé avec accusé de réception.

4. Informations sur les réinscriptions en 2025-2026 et les candidatures en Master 1^{ère} année

Il n'y a pas d'accès de plein droit de la Licence 3 au Master 1.

Les élèves inscrits en cumulatif à l'Université Paris Nanterre qui envisagent d'intégrer un Master 1 à l'Université Paris Nanterre doivent déposer leur candidature **entre le 17 juin et le 17 juillet 2025** sur la plateforme nationale **Mon Master** : <https://monmaster.gouv.fr/> (**sous réserve** d'ouverture des parcours du Master GI à la phase complémentaire de recrutement).

Toutes les informations sur les candidatures, les inscriptions et la rentrée 2025-2026 sont disponibles sur le site web de l'UFR SITEC, rubrique « Candidatures et inscriptions » : <https://ufr-sitec.parisnanterre.fr/candidatures-et-inscriptions>